



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 7 AVRIL 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D13 - Budget primitif 2022 - Budget annexe Salle de spectacle Eden

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Myriam DEBARGE ; Mathilde MAINGUENAUD à Matthieu GUIHO ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Patrick BRISET à Ludovic BOUTILLIER

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Fabien BLANCHET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

**N° 13 - Budget primitif 2022 -
Budget annexe Salle de spectacle Eden****Rapporteur : M. Matthieu GUIHO***Vue d'ensemble*

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	148 730,00 €	Subvention équilibre	334 850,00 €
Charges de gestion courante	10,00 €	Subventions autres	4 480,00 €
Frais de personnel	107 626,00 €	Locations	34 300,00 €
Amortissement	149 000,00 €	Amortissement des subventions	68 950,00 €
Virement à la section d'investissement	37 214,00 €		
Total	442 580,00 €	Total	442 580,00 €
Investissement			
		Résultat reporté 2020	161 473,50 €
Reports	16 652,50 €	Reports	107 371,00 €
Travaux	345 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	37 214,00 €
Acquisition	41 000,00 €	Amortissement	149 000,00 €
Amortissement subv	68 950,00 €	Subventions 2022	16 544,00 €
Total	471 602,50 €	Total	471 602,50 €
Total général	914 182,50 €	Total général	914 182,50 €

En fonctionnement :

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général composées des fluides, fournitures et prestations pour 148 730 €, les frais de gestion courante pour 10 €, les charges de personnel pour 107 626 €, les amortissements pour 149 000 € et un virement à la section d'investissement pour 37 214 €.
- Les recettes se composent du produit des locations pour 34 300 €, de la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'un montant de 334 850 €, des subventions pour 4 480 € ainsi qu'à l'amortissement des subventions pour 68 950 €.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220407-
2022_04_D13-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 avril 2022
Affiché le 8 avril 2022

En investissement :

- Les dépenses : outre les crédits reportés concernant les travaux d'aménagement pour un montant de 16 652,50 €, les crédits nouveaux s'élèvent à 386 000 € et correspondent principalement à des travaux d'aménagement, des acquisitions et à l'amortissement des subventions pour un montant de 68 950 €.
- Les recettes sont composées de la reprise du résultat 2021 d'un montant de 161 473,50 €, de reports pour 107 371 €, des subventions pour le financement des travaux pour 16 544 €, des amortissements pour 149 000 € ainsi qu'un virement de la section de fonctionnement pour 37 214 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - En dépenses et en recettes 471 602,50 €

- **Section de fonctionnement**
 - En dépenses et en recettes 442 580,00 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (27) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 3 (Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER en son nom et celui de Patrick BRISSET)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220407-
2022_04_D13-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 avril 2022
Affiché le 8 avril 2022

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.